



Doc. 14075  
23 juin 2016

## Transparence et ouverture dans les institutions européennes

### Amendement<sup>1</sup> n° 6

déposé par la Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles

Dans le projet de recommandation, paragraphe 1.5, remplacer les mots «de renforcer la coopération» par les mots suivants:

«d'intensifier la coopération».

---

1. 2016 - Troisième partie de session

